



RCS : GRENOBLE  
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00538  
Numéro SIREN : 311 903 496  
Nom ou dénomination : **BBM ET ASSOCIES**

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/005562

*GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
GRENOBLE*



1158804

**Dénomination :** BBM ET ASSOCIES  
**Adresse :** 4 rue Paul Valérien Perrin ZI la Tuilerie II 38170  
Seyssinet-pariset -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1977B00538  
**n° d'identification :** 311 903 496  
**n° de dépôt :** A2014/005562  
**Date du dépôt :** 17/06/2014

**Pièce :** rapport du commissaire aux apports du  
11/06/2014



1158804

Jean Philippe LESAQUE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT - COMPTABLE

TRIBUNAL de COMMERCE  
Déposé au GREFFE le :

17 JUIN 2014

Sous le N° : SS 52.....

**« BBM ET ASSOCIES »**

Société par actions simplifiée au capital de 1 784 959 €

Siège Social : 4 rue Paul Valérien Perrin  
38170 – SEYSSINET PARISSET

RCS GRENOBLE 311 903 496

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX APPORTS  
(Fusion-absorption de la société  
« B.C. AUDIT ET CONSEILS »)**

*Rapport caa/BBMetAs/1/6*



Bureaux : 3, avenue Marie Reynoard 38100 GRENOBLE - Tél. : 04 76 39 77 32 - Fax : 04 76 71 91 78

N° TVA intracommunautaire FR 43 325440410 - N° Siret 325 440 410 00059 - Code APE 6920 Z  
Membre de l'Ordre Régional des Experts Comptables de Lyon - Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble  
Membre d'une association agréée Le règlement des honoraires par chèque est accepté **EMAIL : [jplesaque@auditetconseil.fr](mailto:jplesaque@auditetconseil.fr)**



Jean Philippe LESAQUE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT - COMPTABLE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée à l'unanimité des associés des sociétés « BBM ET ASSOCIES » et « B.C. AUDIT ET CONSEILS » en date du 30 avril 2014, concernant des apports en nature constitués du patrimoine de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS », devant être effectués dans le cadre d'une fusion-absorption par augmentation de capital de la société « BBM ET ASSOCIES », nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu aux articles L 223-33 al.1 et L 223-9 al.1 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le « projet de fusion » signé et paraphé par toutes les parties concernées en date du 14 mai 2014. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports en nature n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, nos constatations et conclusions :

## **1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### **1.1 Contexte de l'opération**

La société « EXIGO » société à responsabilité limitée au capital de 2 401 880 €, dont le siège social est situé 4 Rue Valérien Perrin 38470 – SEYSSINET PARISSET, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n° 479 822 165 détient 99,92 % du capital social de la SAS « BBM ET ASSOCIES », société absorbante et 100 % du capital social de la SARL « B.C. AUDIT ET CONSEILS », société absorbée.

*Rapport caa/BBMetas./2/6*



Le « projet de fusion » propose de réaliser la fusion-absorption de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » par la société « BBM ET ASSOCIES ».

La fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles 236-1 et s. et R. 236-1 et s. du Code de commerce.

L'opération envisagée permettra de réorganiser les activités du groupe auquel appartiennent les deux sociétés, afin de rationaliser les structures et ainsi obtenir une meilleure efficacité économique, une optimisation des moyens, y compris sur le plan social.

### **1.2 Présentation de la société « BBM ET ASSOCIES », bénéficiaire des apports en nature**

La société BBM ET ASSOCIES est une société par actions simplifiées au capital de 1 794 959 €, dont le siège social est situé 4 Rue Valérien Perrin 38470 – SEYSSINET PARISSET, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n° 311 903 496.

Son activité est l'exercice de la profession d'expertise comptable telle que définie par les textes législatifs et réglementaires et de commissariat aux comptes.

La société clôture son bilan le 31 décembre de chaque année.

Les dirigeants de la société sont :

- M Eric BACCI Président,
- M Jean-Philippe BRET, directeur général,
- Mme Marie MERMILLOD, directeur général,
- Mme Françoise DAUJAT, directeur général,
- M Laurent COHN, directeur général,
- M Vincent BOUVIER, directeur général,
- M Stéphane BERTOLOTTI, directeur général,
- M Thomas SPALANZANI, directeur général,
- M Laurent ETIEVENT, directeur général,

### **1.3 Présentation de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » dont le patrimoine complet est apporté.**

La société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » est une société à responsabilité limitée au capital de 16 000 €, dont le siège social est situé 4 Rue Valérien Perrin 38470 – SEYSSINET PARISSET, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n° 448 936 229.

Son activité est l'exercice de la profession d'expertise comptable telle que définie par les textes législatifs et réglementaires et de commissariat aux comptes.

La société clôture son bilan le 31 décembre de chaque année.

Les dirigeants de la société sont :

- M Laurent COHN, cogérant,
- M Vincent BOUVIER, cogérant.

### **1.4 Présentation et description des apports**

#### **1.4.1 Caractéristiques essentielles**

Les modalités de réalisation des apports sont exposées de façon détaillée dans le projet de fusion et peuvent se résumer comme suit :



L'opération d'apport sera définitivement réalisée lors de l'augmentation de capital de la société « BBM ET ASSOCIES » qui doit être finalisée avant le 30 juin 2014. A défaut de réalisation à cette date, le « projet de fusion » sera caduc de plein droit, sans versement d'aucune indemnité de l'une ou l'autre des parties.

Les comptes servant de support à l'opération résultent du « projet de fusion » en date 14 mai 2014, signé par les dirigeants de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » et les dirigeants de la société bénéficiaire « BBM ET ASSOCIES ». Ils sont basés sur les données chiffrées de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » arrêtées au 31 décembre 2013.

Les apports en nature faisant partie d'une opération de fusion, les soussignés ès qualités, déclarent les soumettre au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

#### 1.4.2 Méthode d'évaluation retenue

L'apport implique des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé en coût historique, aux valeurs bilantielles du 31 décembre 2013.

#### 1.4.3 Description des apports

L'actif circulant de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » transmis se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	VALEUR NETTE
<b>ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>150 325</b>	<b>53 344</b>	<b>96 981</b>
Immobilisations incorporelles	67 075	269	66 806
Immobilisations corporelles	67 244	53 075	14 169
Immobilisations financières	16 006	0	16 006
<b>ACTIF CIRCULANT (2)</b>			
Créances	1 401 233	102 559	1 298 674
Disponibilités/Valeurs placement	114 769	0	114 769
Comptes de régularisation	103	0	103
<b>TOTAL DES ACTIFS TRANSFERES (1+2)</b>	<b>1 666 430</b>	<b>155 903</b>	<b>1 510 527</b>

Le passif de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » pris en charge par la société bénéficiaire des apports se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

<b>PASSIF</b>	VALEUR
Provisions pour charges	20 000
Emprunts et dettes financières diverses	12 925
Dettes fournisseurs/comptes rattachés	554 964
Dettes fiscales et sociales	295 077
Autres dettes	12 689
Comptes de régularisation	448 200
<b>TOTAL DU PASSIF TRANSFERE</b>	<b>1 344 855</b>

Il en résulte un actif net apporté de :	
- total des actifs transférés	1 510 527 €
- à déduire total du passif transféré	1 344 855 €
Soit un actif net apporté de	<b>166 672 €</b>

## **2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

### **2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société « BBM ET ASSOCIES » sur la valeur des apports devant être effectués dans le cadre de la fusion-absorption de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS ». Il convient cependant de noter que les associés de la société « BBM ET ASSOCIES », absorbante, sont quasiment les mêmes que celui de la société absorbée, à savoir la société « EXIGO ».

Nous avons notamment :

- discuté avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu de projet de fusion ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance des chiffres intermédiaires de la société « B.C. AUDIT ET CONSEILS » pour nous assurer de la bonne évolution de la société.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants de « B.C. AUDIT ET CONSEILS » confirmant l'absence à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part grever la consistance l'apport en nature net ou d'autre part, remettre en cause de façon significative l'avenir de la société.

### **2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable.**

L'opération envisagée est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

### **2.3 Réalités des apports**

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la réalité des valeurs à travers la plaquette des comptes de l'exercice 2013 et de nos discussions avec les responsables juridiques de l'opération.

### **2.4 Appréciation de la valeur des apports.**

Les apports portent sur l'universalité du patrimoine de la société absorbée à la date du 31 décembre 2013, conformément aux articles L 236 et s. du Code de commerce.



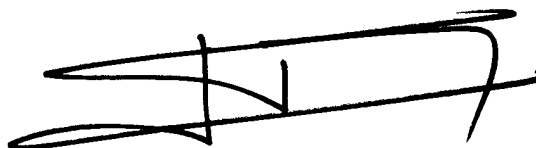
Les valeurs du « projet de fusion » sont basées sur les derniers comptes clos de la société. Les données et indicateurs de l'exercice en cours qui nous ont été communiqués ne remettent pas en cause ces valeurs.

## 2. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue, s'élevant à **166 672 €** pour l'universalité du patrimoine de la société « **B.C. AUDIT ET CONSEILS** » n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté sera au moins égal au montant de l'augmentation de capital de votre société majorée d'une prime d'émission.

Conformément à l'article L 236-10 III du Code de commerce, nous vous informons que nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers, liés à cette opération d'apport.

Fait à Grenoble,  
Le 11 juin 2014



Jean Philippe LESAQUE  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de  
GRENOBLE